**La Personne Responsable des Marchés Publics**

**Lettre d’invitation à soumissionner**

**Référence**: Projet d’électrification rurale par mini-réseaux solaires au Togo : Attribution de licences pour le développement, le cofinancement, la construction, l'exploitation et la maintenance de mini-réseaux solaires dans 56 localités rurales et la distribution et la commercialisation d’énergie électrique

**Madame / Monsieur**,

Nous vous écrivons dans le cadre de l’appel d’offres pour le projet d’électrification rurale par mini-réseaux solaires au Togo pour le développement, le cofinancement, la construction, l’exploitation et la maintenance de mini-réseaux solaires et la commercialisation de l’énergie électrique (« **Projet** »).

Depuis le lancement du projet, plusieurs évolutions sont intervenues. En particulier :

* L’État a engagé un programme de développement du nord du pays appelé Programme d’Urgence pour la Résilience de la Région des Savanes (PURS). Celui-ci comprend un investissement massif dans le réseau de la Compagnie Energie Électrique du Togo (CEET) dans cette région, rendant caduc le Projet dans de nombreuses localités ;
* Des projets d’électrification rurale en cours ont permis d’étendre le réseau national de la CEET, de sorte qu’il est désormais plus efficient pour l’État de raccorder au réseau de la CEET de nombreuses localités initialement prévues dans le Projet ; et
* La stratégie sectorielle de l’énergie en cours de finalisation conduira au raccordement de certaines localités au réseau de la CEET.

Dans ces conditions, le périmètre du Projet a fait l’objet d’une réévaluation qui a conduit à conserver uniquement les localités les plus attractives dans lesquelles (i) la densité de population est suffisante, (ii) la population n’est pas trop dispersée et (iii) il existe un potentiel de consommation élevé.

Au total, 56 localités répondant aux critères visés ci-dessus ont été identifiées, représentant un potentiel d’environ 19 000 ménages à électrifier :

* Lot 1 : 29 localités au total, ayant une estimation de (i) 7 954 clients potentiels, (ii) une puissance totale à installer de 2 135 kWc et (iii) une longueur de réseau de distribution à construire de 135 kilomètres ;
* Lot 2 : 27 localités au total, ayant une estimation de (i) 8 973 clients potentiels, (ii) une puissance totale à installer de 2 373 kWc et (iii) une longueur de réseau de distribution à construire de 134 kilomètres.

Le Projet est désormais entièrement financé par la Banque Islamique de Développement (BID). Le dossier d’appel d’offres (« **DAO** ») a été adapté afin que les documents de la transaction soient conformes aux standards d’un financement reposant sur les principes de la finance islamique.

Dans ces conditions, une nouvelle procédure de mise en concurrence pour la sélection des entreprises qui seront chargées de construire et exploiter les mini-réseaux des lots 1 et 2 est organisée entre l’ensemble des soumissionnaires qui avaient été retenus à l’issue de la phase de préqualification lancée par l’AT2ER le 14 octobre 2019.

La date de remise des offres interviendra le ***03 mai 2024***.

Nous vous invitons à signer la lettre de confidentialité qui figure en annexe 1 de la présente lettre et le règlement de data room qui figure en annexe 2 de la présente lettre afin d’obtenir le DAO et pouvoir déposer une offre.

Vous êtes invités à une conférence téléphonique, dont l’objet est de présenter le Projet et les modifications qui y ont été apportées, qui se tiendra le **mardi** **29 mars 2024 à 10h 00 GMT**. Un lien de connexion vous sera adressé.

Nous vous prions d’agréer, **Madame / Monsieur**, nos salutations distinguées.

**Annexe 1 – Lettre de confidentialité**

**[En-tête du Soumissionnaire]**

**À l’attention de la République Togolaise, représentée par :**

**Madame Mawunyo Mila AZIABLE**

Ministre déléguée auprès du Président de la République, chargée de l’Energie et des Mines

Rue des Hydrocarbures

BP 4227 Lomé – Togo

**Monsieur Sani YAYA**

Ministre de l’Économie et des Finances

Avenue du 2 Février, Quartier Administratif

BP 387 Lomé – Togo

À [XXX], le [XXX] 2024

**Objet : Engagement de Confidentialité**

Excellence Madame le Ministre,

Excellence Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de l’appel d’offres (l’« **Appel d’Offres** ») ayant pour objectif l’attribution de deux (02) Licences (« **Transaction** ») pour le développement, le cofinancement, la construction, la distribution et la commercialisation d’énergie électrique à base de sources d’énergies renouvelables hors réseau national électrique dans cinquante-six (56) localités togolaises (le « **Projet** »), nous serons amenés à avoir accès à des informations strictement confidentielles relatives à la Transaction, au contexte de la Transaction et à la République Togolaise (l’« **État** »).

La présente lettre (l’« **Engagement de Confidentialité** »), émise au bénéfice de la République Togolaise, représentée par le Ministère des Mines et des Énergies et par le Ministère de l’Économie et des Finances (le « **Bénéficiaire** »), a pour objet :

* De confirmer le caractère strictement confidentiel des Informations Confidentielles telles que définies au paragraphe 1.2 ci-après, et de formaliser notre engagement ferme et irrévocable, en notre nom et en celui de nos Représentants, à l’égard du Bénéficiaire, d’assurer la confidentialité des Informations Confidentielles conformément aux termes de l’Engagement de Confidentialité ;
* De confirmer que nous avons dûment pris connaissance des critères d’éligibilité définis au paragraphe 5 et de formaliser notre engagement ferme et irrévocable, en notre nom et en celui de nos Représentants, à l’égard du Bénéficiaire, de les respecter ou d’avoir formé un consortium avec une personne les respectant ;
* De confirmer que nous avons dûment pris connaissance du règlement de la Data Room électronique sur laquelle sera mise à disposition la documentation financière, juridique et technique liée à la Transaction et, en le signant, de formaliser notre engagement ferme et irrévocable, en notre nom et en celui de nos Représentants, de respecter ses stipulations.

1. **Définitions**

Dans l’Engagement de Confidentialité :

* 1. « **Affilié(s)** » désigne, relativement à une entité donnée, toute personne physique ou morale qui, directement ou indirectement à travers un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par ou est sous un contrôle commun avec cette entité donnée, les termes « **contrôle** », « **contrôlée par** » et « **sous un contrôle commun avec** » ci-avant désignant relativement à une entité donnée, le pouvoir de la gérer et de la diriger, directement ou indirectement, que ce soit par la possession d’actions ou de parts, par contrats ou autrement.
  2. « **Information(s) Confidentielle(s)** » désigne :
     + - 1. Toutes les informations communiquées dans le dossier d’appel d’offres de la Transaction qui nous sera remis (le « **Dossier d’Appel d’Offres** ») et l’ensemble des documents et informations, y compris oraux, qui nous seront communiqués dans le cadre de l’Appel d’Offres ;
         2. Toutes les informations, de quelque nature qu’elles soient concernant l’État, le Projet ou la Transaction, qui ont été ou pourront être communiquées, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, à notre société ou à nos Représentants, et qui viendraient à notre connaissance dans le cadre de la Transaction par quelque mode que ce soit ;
         3. Les informations ou documents contenus dans la data room électronique (la « **Data Room** ») afin que nous puissions réaliser notre due diligence ; et
         4. L’existence et les termes de l’Engagement de Confidentialité.
  3. « **Représentant(s)** » désigne les dirigeants, mandataires sociaux, salariés, conseils, mandataires et agents, en ce qui concerne notre société, Représentants inclut également nos Affiliés et les Représentants de nos Affiliés.

1. **Obligations de Confidentialité**

En contrepartie de notre accès à des Informations Confidentielles, nous nous engageons à l’égard du Bénéficiaire, sans aucune condition, limitation ou restriction de quelque nature que ce soit autre que celles expressément prévues aux termes de l’Engagement de Confidentialité, à :

* + - * 1. Utiliser les Informations Confidentielles exclusivement pour notre propre compte et aux seules fins d’évaluer et, le cas échéant, préparer, négocier et / ou réaliser la Transaction et ne pas utiliser ou permettre l’utilisation des Informations Confidentielles à toute autre fin ;
        2. Traiter et conserver comme strictement confidentielles les Informations Confidentielles et ne pas divulguer, en tout ou partie, et de quelque manière que soit, les Informations Confidentielles à tout tiers, à l’exception de nos Représentants dans les conditions prévues au paragraphe (c) ci-après ;
        3. Limiter, par tous moyens raisonnables, la communication des Informations Confidentielles à ceux de nos Représentants dont l’implication dans la Transaction est nécessaire et, à cet effet, (x) informer préalablement ces Représentants de la nature confidentielle des Informations Confidentielles et des termes de l’Engagement de Confidentialité et (y) prendre les mesures nécessaires afin que ces Représentants se conforment à l’Engagement de Confidentialité comme s’ils en étaient signataires, étant entendu que nous resterons à tout moment responsable du non-respect des stipulations de l’Engagement de Confidentialité par nos Représentants sans qu’il soit nécessaire le cas échéant de prouver une quelconque faute de notre part à cet égard ;
        4. Informer le Bénéficiaire dans les meilleurs délais possibles de tout non-respect des obligations imposées par l’Engagement de Confidentialité dont notre société ou nos Représentants auraient connaissance et prendre toutes les mesures nécessaires et fournir toute assistance raisonnable au Bénéficiaire afin de faire cesser et minimiser les effets d’un tel non-respect.

1. **Exceptions et obligations de communication**
   1. Les obligations de confidentialité souscrites par notre société par la signature de l’Engagement de Confidentialité ne s’appliqueront pas aux informations qui, aux termes des présentes, devraient être considérées comme des Informations Confidentielles, mais dont nous pourrons apporter la preuve :
      * + 1. Qu’elles étaient dans le domaine public à la date de leur communication ou y sont tombées autrement que par notre fait ou celui de l’un quelconque de nos Représentants ;
          2. Qu’elles étaient valablement en notre possession ou celle de nos Représentants à la date de signature par nos soins de l’Engagement de Confidentialité.
   2. Dans le cas où notre société ou l’un quelconque de nos Représentants aurait l’obligation de divulguer tout ou partie des Informations Confidentielles en application de la loi ou de toute réglementation qui lui est applicable, nous nous engageons à, dans les limites autorisées par la loi :
      * + 1. Préalablement à toute communication, notifier le Bénéficiaire immédiatement de l’existence et des termes de cette obligation ;
          2. Consulter et coopérer avec le Bénéficiaire, prendre toutes les mesures conservatoires ou défensives raisonnables qu’ils pourraient solliciter, afin de ne pas communiquer ou pour restreindre la divulgation des Informations Confidentielles.
2. **Restitution ou destruction des informations confidentielles**
   1. Nous nous engageons, sur demande écrite du Bénéficiaire, et sans qu’aucune justification ne soit nécessaire, dans un délai de quinze (15) jours suivant cette demande, à nos frais, à renvoyer au Bénéficiaire ou détruire, à votre entière discrétion, toutes les Informations Confidentielles en notre possession et celle de nos Représentants.
3. **Critères d’Éligibilité**
   1. Nous nous engageons et déclarons, en notre nom et en celui de nos Représentants, à l’égard du Bénéficiaire, respecter les critères d’éligibilité ci-après (les « **Critères d’Éligibilité** ») ou avoir formé un consortium avec une personne les respectant :
      * + 1. Avoir été sélectionnés à l’issue de la phase de préqualification lancée par l’Agence Togolaise d’Électrification Rurale et des Énergies Renouvelables le 14 octobre 2019 (la « **Préqualification** »)
          2. Remplir les conditions fixées à l’annexe au présent Engagement de Confidentialité.
4. **Absence de déclaration, de garantie et de responsabilité**
   1. Nous reconnaissons et acceptons que l’Engagement de Confidentialité n’emporte aucune déclaration ni aucune garantie de la part du Bénéficiaire, leurs Affiliés respectifs et leurs Représentants respectifs et en particulier qu’ils ne font aucune déclaration et ne consentent aucune garantie quant à l’exactitude ou à l’exhaustivité des Informations Confidentielles et ne sauraient encourir une quelconque responsabilité à ce titre.
   2. Par ailleurs, nous acceptons d’assumer la responsabilité pleine et entière de l’analyse des informations qui nous sont communiquées notamment dans la Data Room afin de confirmer notre intérêt pour la Transaction.
5. **Obligation d’indemnisation**
   1. Nous nous engageons sans réserve à indemniser le Bénéficiaire de tous les dommages résultant du non-respect, par nous-mêmes ou nos Représentants, de l’un quelconque des engagements ou de l’une quelconque des obligations prévues par l’Engagement de Confidentialité et acceptons expressément d’être tenus responsables du non-respect de l’Engagement de Confidentialité par nos Représentants sans qu’il soit nécessaire le cas échéant de prouver une quelconque faute de notre part à cet égard.
   2. Nous reconnaissons que les Informations Confidentielles ont un caractère sensible tel que leur divulgation ou leur utilisation non autorisée pourrait causer un préjudice majeur au Bénéficiaire et, en conséquence, nous reconnaissons et acceptons que le seul recouvrement de dommages et intérêts pourrait ne pas constituer un mode suffisant de réparation en cas de violation des stipulations de l’Engagement de Confidentialité et que le Bénéficiaire sera admis, sans avoir à prouver un dommage particulier, à prévenir ou à faire cesser toute violation de l’Engagement de Confidentialité par toute sommation, injonction ou autre voie ou recours judiciaire, y compris provisoire et, le cas échéant, à peine d’astreinte.
6. **Divers**
   1. Tout défaut ou retard du Bénéficiaire à faire valoir un droit quelconque résultant de l’Engagement de Confidentialité ou tout exercice partiel d’un tel droit ne pourra en aucun cas être considéré ou interprété comme une renonciation à ce droit ou faire obstacle à l’exercice ultérieur de ce droit ou à l’exercice de tout autre droit.
   2. Si l’une quelconque des stipulations de l’Engagement de Confidentialité était considérée comme non opposable, nulle ou illicite en application d’une loi, d’un règlement ou à la suite d’une décision définitive d’un tribunal judiciaire ou arbitral, une autorité gouvernementale ou une administration compétente, cette clause (ou la partie concernée de cette clause) serait considérée comme non écrite ou non applicable et les autres stipulations de l’Engagement de Confidentialité n’en seraient pas affectées.
   3. L’Engagement de Confidentialité entre en vigueur à la date de sa signature et prendra fin à l’expiration d’une période de vingt-quatre (24) mois à compter de cette date ou, en cas de réalisation de la Transaction, à compter de la date de réalisation de la Transaction, et ce le cas échéant nonobstant toute restitution ou destruction des Informations Confidentielles prévue au paragraphe 4 ci-dessus ou la cessation de nos discussions et négociations relatives à la Transaction.
   4. L’Engagement de Confidentialité est soumis au droit togolais. Tout différend se rattachant ou découlant de l’Engagement de Confidentialité, concernant sa validité, son interprétation ou son exécution, ou qui en serait la suite ou la conséquence sera porté devant les juridictions togolaises compétentes par la partie la plus diligente.

Fait à [lieu] le [date] en deux (02) exemplaires.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **[Dénomination du soumissionnaire]**  Représentée par : **[Nom, prénom du représentant du soumissionnaire]**  Qualité : **[Qualité du représentant du soumissionnaire]** |

**Annexe à la lettre de confidentialité**

**1. Expériences**

Fourniture de la documentation permettant d’établir l’expérience dans la réalisation de projets présentant au moins trois (03) des quatre (04) caractéristiques suivantes au cours des dix (10) dernières années :

* Le cofinancement de deux (02) projets : comprenant l’électrification rurale d’au moins cinq (05) localités et d’au moins deux-cent kilowatt-Crête (200 kWc) de puissance installée cumulée ;
* Le développement et la construction dans deux (02) projets : comprenant l’électrification rurale d’au moins cinq (05) localités et d’au moins deux-cent kilowatt-Crête (200 kWc) de puissance installée cumulée ;
* L’exploitation, la distribution et la maintenance de mini-réseaux dans deux (02) projets : comprenant l’électrification rurale d’au moins cinq (05) localités et d’au moins deux-cent kilowatt-Crête (200 kWc) de puissance installée cumulée ;
* La commercialisation de l’énergie électrique en milieu rural pour deux (02) projets : comprenant l’électrification rurale d’au moins cinq (05) localités et d’au moins deux-cent kilowatt-Crête (200 kWc) de puissance installée cumulée.

**2. Informations sur le personnel clé**

Fourniture des informations ci-après relatives au personnel clé qui seront mises à disposition dans le cadre du projet, qui devront remplir les conditions suivantes :

* 01 Ingénieur en énergies renouvelables ou équivalent de niveau BAC + 5 ayant au moins dix (10) années d’expérience dans la conduite des études de systèmes de production à base d’énergies renouvelables.
  + Il devra avoir réalisé au moins deux (02) études ou travaux sur les projets de construction de mini-réseaux photovoltaïques et / ou hybrides d’électrification rurale décentralisée de capacité cumulée minimum égale à 200 kWc, au cours des dix (10) dernières années.
* Un (01) ingénieur électricien ou équivalent de niveau BAC + 5 ayant au moins dix (10) années d’expérience dans la conduite des études de systèmes de production à base d’énergies renouvelables.
  + Il devra avoir réalisé au moins deux (02) projets de construction (travaux) de mini-réseaux photovoltaïques et / ou hybrides d’électrification rurale décentralisée de capacité cumulée minimum égale à 150 kWc, au cours des dix (10) dernières années.
* Un (01) expert économiste-financier ou équivalent de niveau BAC + 5 ayant au moins sept (07) années d’expérience dans le domaine de l’analyse financière des projets d’énergies renouvelables.
* Un (01) expert commercial ou équivalent de niveau BAC + 5 ayant au moins sept (07) années d’expérience dans le domaine du marketing et / ou de la vente.
* Un (01) expert Système d’Information Géographique (SIG) ayant au moins cinq (05) années d’expérience. Cet expert peut être fourni par un prestataire externe et non par les Soumissionnaires eux-mêmes. Si tel est le cas, les Soumissionnaires doivent, en plus des informations prévues dans la présente ‎Annexe 8 concernant cet expert, fournir un courrier matérialisant l’acceptation de principe du prestataire (ou de l’expert lui-même) en vue de la réalisation des tâches en lien avec ses compétences et qui sont nécessaires à l’exécution de la Licence et du Cahier des Charges.

**Annexe 2 – Règlement de data room**

En utilisant la Data Room Electronique, les Candidats et Utilisateurs de la Data Room Electronique (tels que ces termes sont définis ci-après) reconnaissent avoir pris connaissance et adhéré au présent Règlement de la Data Room et s’engagent à le respecter.

1. **Accès et utilisation de la Data Room Electronique**
   1. Le présent règlement de data room électronique (le **« Règlement de la Data Room »**) régit l’accès et l’utilisation de la data room électronique (la **« Data Room Electronique »**) mise à disposition des candidats (individuellement, un **« Candidat »** et collectivement, les **« Candidats »**) à l’appel d’offres lancé par l’Agence Togolaise d’Électrification Rurale et des Énergies Renouvelables (l’« **AT2ER** ») pour l’attribution de licences pour le développement, le cofinancement, la construction, la distribution et la commercialisation d’énergie électrique à base de sources d’énergies renouvelables hors réseau électrique national dans cinquante-six (56) localités togolaises (la **« Transaction »**). L’AT2ER et/ou ses conseils sont susceptibles de modifier le Règlement de la Data Room unilatéralement à tout moment. Le Règlement de la Data Room modifié est communiqué à un représentant de chaque Candidat dans les meilleurs délais.
   2. L’accès à la Data Room Electronique se fera par l’envoi d’un lien (URL) vers la Data Room Electronique et d’un mot de passe, qui permettra d’en télécharger le contenu. Les Candidats peuvent transmettre tout ou partie de la Data Room Electronique ainsi téléchargée aux utilisateurs en interne et à leurs conseils qui en ont besoin (le(s) « **Utilisateur(s)** ») à condition, au préalable, de leur transmettre l’engagement de confidentialité relatif à la Transaction remis par le Candidat à l’AT2ER (l’**« Engagement de Confidentialité »**), de leur faire signer le présent Règlement de Data Room et de communiquer les versions ainsi signées du Règlement de Data Room à l’AT2ER. En cas de modification du Règlement de la Data Room, les Candidats et chaque Utilisateur seront tenus de signer ledit Règlement de la Data Room afin de continuer à pouvoir y accéder et l’utiliser.
   3. Des nouveaux documents pourront être ajoutés dans la Data Room Electronique. Dans ce cas, l’AT2ER en informera les Candidats.
   4. L’AT2ER et/ou ses conseils se réservent le droit de refuser, retirer ou limiter l’accès à la Data Room Electronique à tout Candidat qui ne respecterait pas le présent Règlement de la Data Room, et en particulier à tout Candidat qui permettrait un accès à tout ou partie de la Data Room Electronique téléchargée à un Utilisateur sans avoir communiqué au préalable à l’AT2ER le Règlement de Data Room signé par ledit Utilisateur.
2. **Confidentialité**
   1. Les Candidats et les Utilisateurs de la Data Room Electronique reconnaissent que les documents, données, informations et réponses aux questions communiquées dans la Data Room Electronique et plus généralement l’entièreté du contenu de la Data Room Electronique tel que modifié à tout moment par l’AT2ER et/ou ses conseils les (**« Informations »**) constituent des *« Informations Confidentielles »* au sens de l’Engagement de Confidentialité et que ces Informations sont mises à la disposition des Utilisateurs de la Data Room Electronique en considération des obligations de confidentialité applicables auxdites *« Informations Confidentielles »* et aux termes de l’Engagement de Confidentialité.
   2. Chaque Candidat et chaque Utilisateur de la Data Room Electronique confirme avoir reçu une copie et avoir pris connaissance ou avoir été informé des termes de l’Engagement de Confidentialité et être parfaitement au courant des obligations prescrites par l’Engagement de Confidentialité et déclare accepter d’être lié par les stipulations de l’Engagement de Confidentialité relatives aux *« Informations Confidentielles »* et de s’y conformer comme s’il avait été signataire de l’Engagement de Confidentialité.
   3. Chaque Candidat et chaque Utilisateur de la Data Room Electronique s’engage à ne pas se livrer, directement ou indirectement, ni à participer, à des pratiques incriminées au titre du délit d’initié ou toute autre infraction similaire par toute loi ou tout règlement applicable, et à mettre en place les mesures organisationnelles et techniques nécessaires pour éviter toute communication ou utilisation illégale ou abusif des Informations.
3. **Absence de déclaration, de garantie et de responsabilité**
   1. Les Candidats et les Utilisateurs de la Data Room Electronique reconnaissent que l’absence de déclaration, de garantie et de responsabilité stipulée au paragraphe 6 de l’Engagement de Confidentialité s’applique aux Informations.
   2. L’AT2ER n’est en aucun cas tenue de communiquer aux Candidats et aux Utilisateurs de la Data Room Electronique de quelconques informations complémentaires aux Informations ou de corriger toute imprécision ou omission dans les Informations qui lui serait rapportée.
   3. Ni l’émission du Règlement de la Data Room ni la mise à disposition des Informations ou leur contenu ne sauraient être considérés comme constituant une offre de contracter.
4. **Usage conforme de la Data Room Electronique**
   1. Tout Candidat ou Utilisateur de la Data Room Electronique est tenu de se conformer au Règlement de la Data Room Electronique et à toute loi ou règlement applicable dans le cadre de son accès à la Data Room Electronique et de son utilisation des Informations.
   2. Il est interdit aux Candidats et Utilisateurs de la Data Room Electronique d’essayer de contourner les mesures de sécurité mises en place pour protéger le site Internet et le système d’information hébergeant la Data Room Electronique ou d’essayer de désactiver les logiciels de protection installés sur le site Internet ou le système d’information hébergeant la Data Room Electronique.
   3. Il est interdit aux Candidats et Utilisateurs de la Data Room Electronique d’introduire toute donnée dans la Data Room Electronique, ainsi que tout virus informatique cheval de Troie, ver ou toute autre forme de code malveillant ou nuisible ou de donnée pouvant avoir pour effet ou pour objet d’altérer les Informations et/ou le fonctionnement de la Data Room Electronique et/ou des systèmes d’informations sur lesquels la Data Room Electronique est hébergée.
5. **Sécurité**
   1. Il est interdit aux Candidats et Utilisateurs de la Data Room Electronique d’y accéder depuis un cybercafé ou toute autre point d’accès public à Internet ou tout autre lieu auquel le public a accès.
   2. Tout ordinateur utilisé pour accéder à la Data Room Electronique doit être verrouillé et protégé à l’aide d’un mot de passe d’un niveau de sécurité approprié connu ou accessible uniquement de l’Utilisateur de la Data Room Electronique concerné et du service de support informatique concerné le cas échéant dès lors qu’il n’est pas utilisé ou qu’il est laissé sans surveillance, même pour une très courte période.
   3. Tout document contenant des informations extraites ou tirées de la Data Room Electronique ou des Informations doit être conservé en toute sécurité et, si ce document est envoyé par courrier électronique, protégé par un mot de passe adressé séparément au destinataire.
   4. Il est interdit de reproduire les documents contenus dans la Data Room Electronique dans leur intégralité dans tout rapport de due diligence.
   5. A la fin de chaque session d’accès à la Data Room Electronique, toutes les fenêtres du navigateur Internet doit être fermé.
   6. Les Candidats et Utilisateurs de la Data Room Electronique ne peuvent utiliser que le couple lien (URL) - mot de passe qui leur a été attribué individuellement et ne peuvent les divulguer à quiconque et il leur est interdit d’autoriser des tiers à les utiliser.
   7. L’AT2ER ne saurait encourir aucune responsabilité pour toute dommage causé à tout ordinateur, système d’information ou appareil utilisé pour accéder à la Data Room Electronique ou à toute information stockée sur ceux-ci du fait du téléchargement ou de l’utilisation d’informations contenues dans la Data Room Electronique. Les Candidats et Utilisateurs de la Data Room Electronique reconnaissent accéder à celle-ci et l’utiliser à leurs risques et périls.
6. **Questions et réponses (« Q&A »)**
   1. Toute question de la part des Candidats ou d’Utilisateurs de la Data Room Electronique en lien avec les informations doit être soumise en français conformément à la procédure de Q&A décrite ci-dessous :
   2. Chaque Candidat désigne une personne pour coordonner la procédure de Q&A pour le compte du Candidat et ses conseils. Chaque Candidat notifie l’identité et les coordonnées du coordinateur désigné à l’AT2ER.
   3. Le coordinateur collecte et consolide les questions soumises par les Utilisateurs de la Data Room Electronique du Candidat dans une liste sous forme de tableur. Toute question ainsi soumise doit faire expressément référence aux documents ou informations sous-jacents et être accompagnée des références exactes desdits document ou informations dans la Data Room Electronique.
   4. Le coordinateur soumet la liste des réponses à l’AT2ER chaque semaine avant le vendredi à 18 heures.
   5. Toute question non soumise conformément à la procédure de Q&A décrite ci-dessus ou toute question incomplète, notamment toute question accompagnée de références erronées ou incomplètes, ne sera pas traitée. L’AT2ER ne s’engage pas à répondre à toutes les questions soumises.
   6. Un coordinateur peut soumettre à l’AT2ER un maximum de trente-cinq (35) questions au total, dont un maximum de neuf (9) questions marquées comme « priorité élevée ». Toute demande de document ou information complémentaire sera considérée comme une question prise en compte dans le calcul des quotas susmentionnés.
7. **Disponibilité de la Data Room Electronique**
   1. L’AT2ER et/ou ses conseils sont susceptibles de fermer la Data Room Electronique et d’en rendre l’accès impossible à tout moment sans préavis.
   2. Aucune garantie n’est donnée sur le fait que la Data Room Electronique sera disponible à un moment précis ou qu’il pourra être accédé aux Informations dans tout format ou que celles-ci pourront être téléchargées ni sur la vitesse de téléchargement. L’AT2ER et/ou ses conseils se réservent le droit de donner accès aux Informations par d’autres moyens.

En signant le Règlement de la Data Room, chaque Candidat et chaque Utilisateur de la Data Room Electronique reconnaît en avoir dûment pris connaissance et en accepter l’ensemble des stipulations et s’engage à respecter celles-ci.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **[Nom du Candidat / de l’Utilisateur de la Data Room Electronique]**  Qualité : **[Qualité de l’Utilisateur de la Data Room Electronique]**  Date : |

**Annexe 3 – Liste des soumissionnaires potentiels**

|  |  |
| --- | --- |
| **N°** | **Nom du Candidat** |
| 1 | GROUPEMENT GDS-ARESS-ANKA MADAGASCAR |
| 2 | GROUPEMENT WELIGHT - SAGEMCOM ENERGY TELECOM - SAGEMCOM TOGO |
| 3 | GROUPEMENT WINDGEN- SUNKOFA - CH 2000 SARL |
| 4 | GROUPEMENT TOYOTA TSUSHO - POWERHIVE |
| 5 | BLACKSTAR ENERGY |
| 6 | TOZZI GREEN |
| 7 | GROUPEMENT SINOSOAR- SOLEIL ENERGIE |
| 8 | INNOVENT SAS |
| 9 | ENERGIE R |
| 10 | ASEMI SA |
| 11 | GROUPEMENT HEXING ELECTRICAL CO LTD - ZED SA - STEG INTERNATIONAL SERVICES |
| 12 | GROUPEMENT VOLTALIA SA - RVE.SOL |
| 13 | WINCH ENERGY LIMITED |
| 14 | GROUPEMENT MYTILINEOS - METKA |
| 15 | ENGIE ENERGIE SERVICES |
| 16 | GROUPEMENT ELECTRICITE DE FRANCE - BBOXX CAPITAL TOGO SA - STANDARD MICROGRIDS INITIATIVES LIMITED |
| 17 | GROUPEMENT AEE POWER VENTURE - ERANOVE |
| 18 | GROUPEMENT RAJATEX ENERGY - CENTRAL ELECTRONICS LIMITED - RAJATEX SARL - GET CONSULTING & SERVICES SARL |